

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom : OCEAN FA 92753

Autres identifiants : Aucun.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Assainisseurs d'air sont pour une utilisation de parfum à l'intérieur des voitures.

Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS
140 Route des Moulins
38490 CHIMILIN - FRANCE
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14
richard.paquet@impex.fr - www.impex.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 – Tenir hors de portée des enfants.
P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

Contient

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
: Salicylate d'hexyle, Aldéhyde cyclamen, 2-propenyl 3-cyclohexylpropanoate

Informations complémentaires

: Important ! Ce produit contient de(s) substance(s) qui sont soumises à des restrictions à l'utilisation selon l'annexe XVII du Règlement CE N° 1907/2006.
Pour plus de détails, se référer aux sections 15 et 16 de cette Fiche de Données de Sécurité.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Résultats des évaluations des PBT et vPvB :
PBT : Non applicable.
vPvB : Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1.Substance

Non applicable

3.2.Mélange

Remarques

: Mélange contenant:

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de polyvinyle	(n° CAS) 9002-86-2	80	Non classé <i>Poission majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Benzoate de benzyle	(n° CAS) 120-51-4 (Numéro CE) 204-402-9	10	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 2, H411 <i>Classification issue de l'annexe VI du CLP</i>
Tonalide	(n° CAS) 1506-02-1 (Numéro CE) 216-133-4	0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 <i>Poission majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Pentadecan-15-olide	(n° CAS) - (Numéro CE) 203-354-6	0.1	Skin Irrit. 2, H315 <i>Classification du fabricant</i>
Salicylate d'hexyle	(n° CAS) 6259-76-3 (Numéro CE) 228-408-6	0.1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 <i>Poission majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Hédione	(n° CAS) 24851-98-7 (Numéro CE) 246-495-9	0.1	Non classé <i>Poission majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Undecan-4-olide Gama undecalactone	(n° CAS) 104-67-6 (Numéro CE) 204-692-7	0.1	Non classé <i>Poission majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Aldéhyde cyclamen	(n° CAS) 103-95-7 (Numéro CE) 203-161-7	0.1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 <i>Poission majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>

2-propenyl 3-cyclohexylpropanoate	(n° CAS) 2705-87-5 (Numéro CE) 220-292-5	0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H312 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
2-phényléthanol	(n° CAS) 60-12-8 (Numéro CE) 200-456-2	0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Eye Irrit. 2, H319 <i>Classification du fabricant</i>
Galaxolide	(n° CAS) 1222-05-5 (Numéro CE) 214-946-9	0.05	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 <i>Classification issue de l'annexe VI du CLP + Classification volontaire du fabricant</i>
Lilialdéhyde	(n° CAS) 80-54-6 (Numéro CE) 201-289-8	0.05	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Florocylène	(n° CAS) 17511-60-3 (Numéro CE) 241-514-7	0.05	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-methanoinden-6-yl acetate Jasmacylène	(n° CAS) 5413-60-5 (Numéro CE) 226-501-6	0.05	Aquatic Chronic 3, H412 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle	(n° CAS) 88-41-5 (Numéro CE) 201-828-7	0.05	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
2,6-diméthyl-7-en-2-ol Dihdromyrcenol	(n° CAS) 18479-58-8 (Numéro CE) 242-362-4	0.05	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Lemon terpène	(n° CAS) 84929-31-7 (Numéro CE) 284-515-8	0.05	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>
Limonène	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5	0.05	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 <i>Position majoritaire de l'inventaire publié par l'ECHA</i>

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Aucune donnée disponible..
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Aucune donnée disponible..
Premiers soins après ingestion	: Aucune donnée disponible..

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir section 4.1 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, Poudre chimique, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Éviter l'inhalation. Éviter le contact la peau et les yeux.
Voir les mesures de protection aux sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à l'écart des égouts, des eaux souterraines et de surface, et du sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Supprimer toutes sources d'ignition. Assurer une ventilation efficace. Éviter l'inhalation excessive de vapeurs. Contenir immédiatement le déversement en utilisant du sable ou de la poudre inerte. Éliminer selon les exigences réglementaires locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer également aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Utilisez un équipement de protection individuelle tel que requis.
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.
Utiliser dans des endroits avec une ventilation adaptée.
Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver l'emballage hermétiquement fermé. Tenir au frais. Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des équipements électrique, une ventilation et de l'éclairage anti-déflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre de mesure de précaution contre les décharges électostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de controle

Mesures d'ingénieries pour réduire l'exposition : Assurer une ventilatio générale suffisante. Pas d'exigences particulières de ventilation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection générale et mesure d'hygiène : Porter des protections du visage..

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Porter des protections des yeux.

Protection des voies respiratoires : Assurer une ventilation adaptée et maintenue en état de focntionnement afin d'éviter l'accumulation excessive de vapeurs et s'assurer que les limites d'exposition professionnelle sont respectées.

Le cas échéant, et en fonction de vos procédures et des volumes d'utilisation, les contrôles suivants d'ingénieries peuvent être nécessaires comme mesures de protection supplémentaires:

a) Isoler le poste de mélange et les autres endroits où ce produit est utilisé ou manipulé. Maintenir ces zones sous pression d'air négative par rapport au reste de l'usine.

b) Utiliser les équipements de protection individuelle -, un respirateur bien ajusté et agréé avec des cartouches pour vapeurs organiques et de filtres à particules

.c) Utiliser une ventilation locale autour des cuves ouvertes et d'autres sources ouvertes présentant des expositions potentielles afin d'éviter l'inhalation excessive, y compris les endroits où ce produit est régulièrement pesé ou mesuré. En complément, utilise le captage par dilution au poste de travail pour éliminer ou réduire les expositions au travailleur.

.d) L'utilisation des systèmes fermés pour le transfert et le traitement de ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Odeur : Océan.

pH : Non disponible.

Point de fusion	: Non disponible.
Point d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Solubilité	: Non soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

: -

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger de réactivité significative, en tant que tel ou en contact avec de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les chaleurs extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les acides forts, les agents alcalins ou oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun attendu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé..
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Pas d'effet irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'effet irritant.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas d'autres informations pertinentes disponible.
Cancérogénicité	: Pas d'autres informations pertinentes disponible.

Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
Danger par aspiration	: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
Autres informations	: Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul basées sur le règlement CE N° 1272/2008 pour les mélanges : Irritant
Toxicocinétique, métabolisme et distribution	: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucune étude écotoxicologique n'a été effectuée sur ce produit. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Non disponible.
------------------------------	-----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Non disponible..
------------------------------	------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Ecologie - sol	Non disponible.
----------------	-----------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'autres informations pertinentes disponibles. Ne pas rejeter le produit non dilué en grande quantité dans les eaux souterraines, les cours d'eau et les réseaux d'égouts.
------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer selon les réglementations locales.
Eviter le rejet dans les réseaux de drainage et dans l'environnement.

Emballages contaminés : L'élimination doit être effectuée selon les réglementations officielles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non applicable

Polluant marin : Non applicable

Autres informations : Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune information complémentaire

Recommandation pour les restrictions d'usage : - REACH (Annexe XVII) – Non concerné

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes.

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service(Division of the American Chemical Society)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit